

# Rapport d'étonnement

## Synthèse des ateliers



### ■ Gilles DESRUMAUX

A midi, j'ai déjeuné à côté d'un professeur de philosophie qui m'a confirmé ce que mes professeurs de philosophie m'avaient appris : s'étonner est une chose importante en matière philosophique, et, s'il est important d'apporter des réponses aux questions que l'on se pose, la qualité des questions que l'on se pose ensemble est plus importante encore.

Tout au long du colloque, en circulant dans les différents ateliers et en pensant à ce rapport que j'avais à vous faire, j'ai relevé **quatre sortes d'interrogations relatives aux difficultés d'accès aux droits**, celles :

**1/** liées aux représentations ou à la situation personnelle des migrants âgés.

**2/** liées à l'exercice professionnel, aux postures professionnelles et associatives mises en œuvre par les uns et les autres. J'ai entendu bien des propos relatifs à des engagements militants, de nombre d'entre vous, notamment dans le secteur associatif, mais aussi à l'engagement très volontaire de nombreux professionnels dans ce domaine. J'ai constaté également des difficultés liées à la non-connaissance des autres institutions ou à la rigidité de certains exercices professionnels.

**3/** liées au droit et à la réglementation. Là aussi des paradoxes, c'est-à-dire à la fois des lois qui permettent l'intégration, l'insertion des personnes, et d'autres, notamment liées au séjour, qui rendent difficile l'accès aux droits des migrants âgés.

**4/** liées enfin à tout ce qui est de l'ordre de la volonté politique ; là aussi, on note l'engagement de certaines institutions, des volontés locales, mais très inégales selon les territoires et qui nécessitent certainement une expression politique plus affirmée, plus articulée, notamment de la part de l'Etat.

**1/ L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES : LES DIFFICULTÉS LIÉES AUX PERSONNES, À LA SITUATION PERSONNELLE DES MIGRANTS ÂGÉS.**

L'attention a été attirée ce matin sur l'hétérogénéité des publics concernés. Je crois que l'on doit s'empêcher d'avoir une vision un peu misérabiliste de ces migrants âgés. La

tendance est à les considérer tous comme étant des gens à aider, ayant de faibles retraites, malades... La réalité est très différente.

Marc BERNARDOT (Article « Le vieillissement des migrants dans les foyers », *Hommes et Migrations* n° 1219, mai/juin 1999) fait la distinction entre les « hommes du béton » et « les hommes du fer ». Arrivés à l'âge de la retraite, les hommes du béton, qui ont travaillé sur des chantiers, qui ont été exposés à des risques professionnels dans de petites entreprises, vivent souvent difficilement, en mauvaise santé et avec de très faibles ressources. Les hommes du fer, qui ont travaillé dans la métallurgie, plutôt dans de grandes entreprises, ont, eux, des retraites ouvrières avec des complémentaires assez bien assurées, et vivent des situations très différentes des hommes du béton, tant au niveau santé qu'au niveau ressources. Parmi ces hommes, certains peuvent être très malades, en grande difficulté, mais d'autres faire preuve de capacités humaines très fortes. Je crois qu'il est intéressant de ne pas regarder les personnes uniquement sous l'angle des difficultés, mais de constater leurs capacités, il faut absolument éviter les généralités, les images stéréotypées.

Un point qui revient assez souvent dans les ateliers, c'est tout ce qui est lié à l'argent, aux difficultés financières des personnes face à tout ce qui concerne l'accompagnement et l'autonomie, à l'aide à domicile. L'argent envoyé au pays est souvent un obstacle pour que les personnes acceptent le reliquat à payer pour ce type de service, même si la somme est faible. L'argent est souvent "la rançon de l'exil" pour ces migrants âgés, un moyen pour eux de justifier d'une certaine manière leur présence en France. Dans l'atelier sur l'accès aux soins et à la santé, l'accès à la mutualisation a été pointé comme une difficulté, du fait des problèmes d'argent, mais aussi du fait de l'incapacité des personnes de se projeter dans l'avenir. C'est vrai pour toutes les personnes âgées, qui passent d'une identité de travailleurs, pour lesquels le travail était la raison d'exister, qui avaient des repères très concrets, dont le corps était l'instrument de travail, à une identité de papier, celle de retraité, d'ayant droit social. C'est particulièrement vrai pour les migrants âgés.

Peut-être est-il utile de s'interroger sur les représentations. Par exemple, il a été dit, toujours dans l'atelier sur l'accès aux soins et à la santé : « Ce sont des personnes qui ne veulent pas aller

se faire soigner». En y regardant de plus près, on s'aperçoit que certaines pratiques professionnelles consistent à envoyer un courrier, auquel on s'étonne que les personnes ne répondent pas !

Les difficultés liées à la langue, à l'interprétariat, sont à prendre en compte, sans pour autant les surestimer, le problème étant souvent lié à l'écoute, à l'empathie pour les personnes. Encore un point : un certain nombre de résidents sont réticents à payer cher pour le logement, mais considèrent en même temps que ce paiement leur donne un droit d'appropriation. On peut s'en étonner, mais on peut aussi s'en réjouir, c'est une démarche importante.

Pour certaines de ces personnes, je dis bien pour certaines de ces personnes, celles que moi, j'appelle les personnes aux "reins brisés", qui ont connu des accidents du travail, des difficultés de santé, d'isolement (et, pour un certain nombre d'entre elles, cet isolement existait déjà lorsqu'elles sont arrivées en France), eh bien, pour certaines personnes, l'isolement est très fort. Il a été rappelé un certain nombre d'expressions, qui me semblent être fortes, "la plus haute des solitudes", "ceux qui vieillissent dans les couloirs aériens", "je ne suis bien que sur le bateau", "les gens qui ont la valise dans la tête". Avec cette ambiguïté qu'expriment beaucoup de personnes : "Le dehors est d'or". Nous avons souvent entendu des personnes disant ici en France : "Ah ! L'Algérie, qu'est-ce que c'est beau !" et nous savons qu'en Algérie ils décrivent combien la situation en France est magnifique.

Un dernier point, souvent noté dans des rapports et auquel il faut être attentif : vieillir, c'est aussi voir son espace vital se restreindre. Il peut y avoir, chez des personnes, une tendance au repli, sur l'environnement proche, le foyer, la chambre. Finalement la chambre devient la dernière étape de la vie, "ma chambre est devenu mon cercueil en un peu plus grand" me disait un jour l'un de ces migrants.

## 2/ L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES : LES DIFFICULTÉS LIÉES À L'EXERCICE PROFESSIONNEL

Je classerais cela en 3 parties : d'abord tout ce qui concerne l'adaptation des pratiques, ce qui a été noté dans tous les ateliers, puis tout ce qui est de l'ordre du partenariat, enfin, souvent soulignée, la question de la formation.

### a) L'adaptation des pratiques

Il est indispensable d'adapter les messages dans les démarches de santé, de rencontrer les personnes. La méconnaissance de ce public est une réelle question pour les institutions qui ont souvent des réponses standard, des réponses écrites. Or on sait la difficulté à comprendre pour les personnes qui ne

maîtrisent ni le français ni l'écrit ni la complexité administrative, La langue administrative est déjà difficile à comprendre pour beaucoup d'entre nous !

### b) Le partenariat

Il y a vraiment une méconnaissance des institutions entre elles. Il y a un effort en termes de formation et de travail partenarial pour faire connaître certaines institutions, pour faire connaître les moyens existants, les ressources possibles non connues par les autres professionnels. Par exemple, il a été noté qu'il existe dans l'accès aux droits et à la santé, des compléments locaux des CPAM pour aider à cotiser aux complémentaires, ce que d'autres professionnels présents ne savaient pas.

Dans l'atelier accompagnement et autonomie, a été relevée une nécessaire formation mutuelle des acteurs et des institutions à la diversité des publics et aux conflits liés à la diversification des nationalités qui existent dans certains lieux. Il a été aussi noté la nécessité de nouer des partenariats sur des bases géographiques variables, locales, régionales en donnant comme exemple des collaborations possibles entre Conseil Général et CPAM, collaborations qui demanderaient à être déclinées selon les territoires.

### c) La formation

Dans l'atelier isolement et lien social, il a été noté l'importance de la formation à l'interculturel en insistant sur deux points : ouverture aux différences culturelles et compétences professionnelles à mettre en œuvre. Attention cependant aux effets pervers que peut recouvrir la formation en culturalisant certaines réponses qui ne méritent pas de l'être. Il me semble plus important de travailler sur l'interculturel, c'est-à-dire sur la manière dont on se situe les uns et les autres face à l'expression de la diversité culturelle et donc des réponses qu'on y apporte plutôt que de connaître sur le bout des doigts, par exemple, les cinq piliers de l'Islam.

D'autres observations ont été faites sur les difficultés liées à l'exercice professionnel. Il a été dit tout d'abord dans l'atelier isolement et lien social : « N'oublions pas les hommes ». Il est vrai que les services sociaux sont habituellement armés pour intervenir auprès des femmes puisqu'une grande partie de la politique d'intervention sociale est faite en direction des enfants et des femmes. La question de l'absence des pères est un thème fréquemment abordé.

Dans l'atelier hébergement et logement, il a été dit que la fonction d'un organisme de logement très social, comme ADOMA ou tout bailleur de foyers de travailleurs migrants, c'est assurément de réhabiliter le parc pour permettre aux migrants âgés de se retrouver dans un cadre plus digne et vivable. En effet, les foyers de travailleurs migrants ont été construits pour les travailleurs qui partaient le matin à 6h, rentraient tard le soir et n'étaient souvent pas là le week-end, alors que les migrants

âgés sont là tout le temps. Le responsable d'ADOMA a insisté aussi sur le fait que l'important était, bien sûr, de réhabiliter, mais aussi de reconstituer du lien social. Voilà certainement une mission à renforcer de la part des gestionnaires.

Un paradoxe a été exprimé par un travailleur social en CHRS qui a observé qu'un certain nombre de freins objectifs facilitait l'orientation des migrants âgés dans le privé plutôt que dans l'hébergement social où l'on demandait des garanties exorbitantes par rapport à la situation des personnes demandant à accéder au logement.

Toujours dans l'atelier hébergement et logement, des propositions ont été formulées : l'une est d'anticiper et de prévenir la perte d'autonomie par rapport au logement, une autre est de changer l'image du logement, notamment du logement-foyer. Ce n'est pas un simple problème de marketing, c'est un problème de travail au quotidien et de partenariat. Nous devons nous poser la question, spécialement pour le maintien à domicile dans les foyers de travailleurs migrants : éviter de spécialiser trop certains établissements et éviter l'effet mortifère que peut avoir le fait de dédier certains établissements uniquement à des migrants âgés. Je pense que, même si ce n'est pas idéal, organiser dans ces établissements l'accueil de gens plus jeunes, de femmes, de publics d'origines diverses donne un peu d'air et lutte contre l'enfermement possible des personnes plus âgées. Autre proposition de ce groupe : réunir des partenaires sur des sujets à long terme.

### 3/ L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES : LES DIFFICULTÉS LIÉES AU SYSTÈME DE LOIS OU RÈGLEMENTS

Je voudrais noter d'abord combien il est difficile d'articuler différents systèmes de droit, quelquefois contradictoires. Un représentant de CHRS présent a décrit une situation limite, et toute situation limite est intéressante, car emblématique de difficultés moins grandes mais rencontrées par beaucoup d'acteurs. Il racontait la situation d'une femme, dépourvue de titre de séjour, sans passeport, sans nationalité, mais pas complètement dépourvue de ressources, et qui était en CHRS. On est là au cœur d'une contradiction entre la main gauche de l'Etat, qui doit assistance à une personne âgée, et sa main droite qui veut l'expulser mais ne le peut... Ces situations de contradiction entre des réglementations liées au séjour qui se sont durcies, et d'autre part des systèmes qui prévoient la prise en charge de personnes âgées ni expulsables ni reconductibles à la frontière créent des paradoxes et des difficultés qui empoisonnent la vie de beaucoup. C'est une question qui mérite d'être notée.

Nous rencontrons aussi des difficultés liées au système de lois et de règlements par la complexité de certains dispositifs applicables à l'ensemble des ayants droit, mais particulièrement

compliqués pour des migrants âgés. Par exemple, on a attiré l'attention sur tout ce qui concerne la CMUC, c'est-à-dire la complémentaire de la CMU, un dispositif existant, mais difficile à mettre en œuvre. Il a été noté aussi tout ce qui concerne l'APA et la question du girage (un mot que je n'aime pas trop), dont on ne peut bénéficier sans en faire la demande, une demande qui peine à s'exprimer. On se retrouve à décrypter la relation qu'il peut y avoir entre la demande exprimée et les besoins... C'est un classique du travail social, mais je crois que c'est particulièrement vrai chez des travailleurs migrants qui demandent peu de choses. Ce sont des gens à qui on a demandé finalement tout au long de leur vie de ne rien dire, et à qui du jour au lendemain, comme retraité, on demande de parler. Pour moi, pour vous, ce n'est pas simple, alors pour des gens qui ont vécu tout le temps dans le silence, dans l'isolement...

La question est de savoir comment mieux cerner les institutions sur les territoires, car il semble que les choses ne soient pas toujours très claires.

Il a été ainsi mentionné la difficulté de prise en charge de ces migrants âgés dans ce qui s'appelle les programmes régionaux de santé publique (PRSP), qui l'inscrivent peu dans leur politique. Il a encore été mentionné la question du cinquième risque, la dépendance. Vous savez que le système social s'est construit autour de l'identification d'un certain nombre de risques, la maladie, le handicap, l'accident du travail. Est en discussion aujourd'hui la question de la dépendance.

### 4/ L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES : LES DIFFICULTÉS LIÉES À LA VOLONTÉ POLITIQUE

Je ne demande qu'à être détrompé, mais je ne connais pas d'expression politique forte dans le domaine des migrants âgés. Il ne s'agit pas que l'Etat définisse une politique spécifique pour eux, mais qu'il définisse clairement comment, dans une politique de droit commun, prendre en compte un certain nombre de particularités, comme celles des migrants âgés, comment cela se décline sur les territoires, dans les institutions. L'Etat aujourd'hui est largement déconcentré, décentralisé. Les questions de prise en charge du vieillissement sont largement partagées entre les partenaires sociaux, les départements et l'Etat, mais celui-ci, me semble-t-il, a une responsabilité essentielle en termes d'impulsion. On peut regretter que les divers rapports sur le sujet n'aient pas été suivis d'effet : l'excellent rapport de l'IGAS en 2002, Julie LE GOFF l'a rappelé, qui est le meilleur document politique sur ce thème ; le rapport élaboré par le Haut Conseil à l'Intégration, intéressant, moins fouillé que celui de l'IGAS, mais qui avait le mérite de se pencher sur ces questions ; un rapport confié à des personnes présentes dans la salle, **Anne FEVOTTE** et **Christiane MARTEL**. On pourra faire preuve de bonne volonté les uns les autres, on

pourra, grâce à des initiatives militantes et associatives, faire en sorte que des choses aillent mieux, que des partenariats se nouent, que des formations s'organisent, etc., mais tant qu'il n'y aura pas une volonté politique forte, qui se déclinera sur les territoires et mettra l'ensemble des partenaires dans la discussion, nous n'avancerons pas.

Je voudrais terminer ce rapport d'étonnement sur ce qui était le sujet de ce colloque : l'accès aux droits et les réponses de proximité. Que veut dire être proche de ces publics ? A quelles conditions cela peut-il se faire ? Faut-il vraiment être proche ? La notion de proximité est aujourd'hui à la mode : il faut "être proche", il faut que les politiques soient proches des citoyens. Un premier ministre en avait fait, il y a quelques années, un de ses slogans majeurs d'intervention. Il me semble plus judicieux de parler de "bonne distance" plutôt que de proximité, et je distinguerai **trois variables** :

#### ■ LA VARIABLE DE POSITION

Elle encourage les professionnels, les politiques ici présents, les militants associatifs, à faire preuve de présence, d'attention, d'empathie, voire de compassion envers différentes personnes. Cette dimension, cette variable de position, je la retrouve aussi autour d'une notion qui a été mise en place par ADOMA autour de la notion de veille sanitaire et sociale, c'est-à-dire qu'elle comporte une dimension de proximité géographique. Il faut que les professionnels soient proches, qu'ils nouent des rapports de confiance, cette confiance se nouant dans la durée. Cette dimension temporelle est d'autant plus importante que vieillir, c'est aussi quelquefois voir se dégrader très rapidement une situation d'hygiène, de nutrition, d'isolement. Il a été noté d'ailleurs que, paradoxalement, les migrants âgés sont souvent des gens silencieux, invisibles. Il importe alors d'articuler une dimension de proximité et d'intervention de droit commun. Il y a une nécessaire complémentarité entre professionnels de santé, militants associatifs, gestionnaires de foyers ou de logements.

#### ■ LA VARIABLE D'INTERACTION

Etre proche, ce n'est pas simplement être présent, c'est aussi être à l'écoute et adapter son intervention, l'expliquer, se faire comprendre, faire aussi participer les migrants âgés. D'ailleurs on peut regretter qu'ils ne soient pas encore assez présents à ce colloque. Des conseils de concertation existent aujourd'hui dans les foyers de travailleurs migrants, des associations tentent de leur donner la parole. Etre proche, trouver la bonne distance, c'est aussi le fait d'aller au-delà d'une demande non formulée pour découvrir le besoin.

Les différences culturelles, s'ajoutant au problème de la langue, renferment une différence de pratique sociale, de compréhension. Il est nécessaire d'y réfléchir et sans doute de se former.

#### ■ LA VARIABLE D'INTERVENTION

Dans l'exercice professionnel, nous appliquons souvent des lois et nous avons à faire à des ayants droit, nous sommes dans l'expression d'une généralité. Je pense qu'être vraiment républicain en France, c'est intervenir avec cette notion générale de l'égalité dans l'accès aux droits, mais aussi en tenant compte de la particularité de la situation des personnes. Je n'aime pas beaucoup la notion de droit à la différence, qui conduit trop souvent à la différence des droits, je penche plutôt pour un socle qui considère qu'il faut vraiment travailler sur l'égalité des droits en adaptant nos comportements. Une expression, qui nous vient du Canada, parle "d'accommodement réciproque". Je pense que nous avons à nous accommoder réciproquement, migrants âgés, associations, professionnels et peut-être politiques, afin d'être dans un système d'écoute et de réponse adaptée à la situation des migrants âgés.

